

Présentation des Facilitateurs de Projets et Parcours de Vie

Dispositif de Soutien à l'Autodétermination

“Ensemble, construisons un avenir où chaque personne peut exercer pleinement son pouvoir d'agir et réaliser ses rêves ! “

Contexte :

Un projet innovant qui a pu voir le jour grâce aux financements des Agences Régionales de Santé. Expérimenté dans 7 Départements de France, de 2016 à 2019, le dispositif s'est généralisé en 2021 suite au Comité Interministériel du Handicap. En mars 2024, le dispositif s'est déployé dans les Hauts-de-France : L'ARS a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt et différents organismes gestionnaires ont décidé d'y répondre en portant le projet. A ce jour on compte 22 Facilitateurs de Projets et Parcours de Vie (FPPV) dans les Hauts-de-France, dont 5 dans le Pas de-Calais.

Pour qui ?

Le dispositif s'adresse à toute personne en situation de handicap ou aidante, quel que soit l'âge ou le projet de vie. Il n'y a pas de nécessité de notification MDPH, c'est gratuit et basé sur la libre adhésion.

Quand ?

L'intervention du facilitateur fait suite à une démarche volontaire, une sollicitation des personnes, des familles selon leur demande :

- En soutien dans certaines étapes du projet de vie
- En prévention d'une situation de rupture de parcours,
- Lors d'une rupture de parcours, etc.

Le soutien n'est pas en systématique sur l'ensemble des actions mais selon la demande de la personne, en fonction de ses sollicitations. Il n'y a pas de rendez-vous formalisés, c'est la personne qui choisit le lieu où elle souhaite nous rencontrer et c'est le besoin qui rythme les rencontres.

Concrètement, le rôle d'un facilitateur c'est :

- **Soutenir** une personne vivant une situation de handicap ou **être un appui** pour le proche,
- **Créer un espace neutre** sécurisé pour écouter et informer sur l'accès et l'effectivité des droits,
- **Soutenir** la réflexion, l'élaboration d'un projet de vie à court, moyen ou long terme, parfois être une personne ressource lors de l'évaluation,
- **Assister** la personne dans la formulation de son projet et la soutenir dans l'identification des ressources nécessaires à celui-ci,
- **Soutenir** dans la mobilisation des acteurs du territoire, dans le droit commun et/ou spécialisé : *structures, dispositifs, professionnels, etc.*
- **Ouvrir le champ des possibles**, soutenir tous les projets peu importe le domaine : *santé, loisirs, travail, vie affective, logement, etc.*
- Garantir le **respect des choix de la personne** (quels qu'ils soient) et préserver son autonomie décisionnelle,

- Intervenir aux côtés de la personne et auprès des environnements pour **faciliter l'échange en position de tiers**
- **Être médiateur**, quand c'est nécessaire (pas négociateur)

Le facilitateur est neutre, il s'appuie sur l'essai-erreur et favorise l'autodétermination en renforçant le pouvoir d'agir. Il informe sur les possibles pour permettre à la personne de réaliser des choix éclairés. Il propose un espace de réflexion neutre pour accompagner au cheminement de penser et travaille en complémentarité avec les acteurs du territoire.

Comment y avoir accès ?

L'objectif est que ce soit la personne en situation de handicap ou son proche aidant qui sollicite le facilitateur, avec l'aide d'un professionnel ou pas.

Un premier contact peut se faire par téléphone, mail ou autre et le facilitateur propose un premier temps informatif en expliquant son rôle à l'intéressé. S'en suit alors un temps de réflexion où seule la personne peut ou non prendre la décision de se saisir du dispositif.

Coordonnées des facilitateurs du Pas-de-Calais :

- Marine SEILLIER
 - 06.65.10.68.50 – m.seillier@epdahaa.fr
 - Territoire du Montreuillois et du Boulonnais
- Julien DISSAUX
 - 07.50.75.82.69 – julien.dissaux@apei-gam.fr
 - Territoire de l'Audomarois et du Calaisis
- Francine ROY
 - 07.49.68.56.01 – francine-facile@apv62.pro
 - Territoire de l'Artois, de l'Arrageois, de Lens-Hénin et du Ternois
- Emilie MOLON
 - 06.87.11.57.77 – emilie-facile@apv62.pro
 - Territoire de l'Artois, de l'Arrageois, de Lens-Hénin et du Ternois
- Elise HECQUET
 - 06.28.63.96.75 – elise-facile@apv62.pro
 - Territoire de l'Artois, de l'Arrageois, de Lens-Hénin et du Ternois
- Si vous avez un doute sur votre territoire, veuillez contacter :
 - facile@apv62.pro